

Parc des Expositions

Ici, l'événement est permanent !

7, bd Champetier-de-Ribes - 64000 PAU
Tél. 05 59 40 01 50 - Fax 05 59 40 01 55
E-mail : contact@parc-expo-pau.com
Site internet : www.parc-expo-pau.com

63^e Foire de Pau

9 au 18 septembre 2011

Nouveau !

Inscrivez-vous en ligne directement sur le site
www.foiredepau.com
à partir du 30 avril 2011, paiement sécurisé.

Demande d'admission

à retourner avant le **15 mai 2011** accompagnée d'un acompte de **450 €**
libellé à l'ordre du Parc des Expositions de Pau

ATTENTION : les exposants souhaitant occuper le même emplacement que les années précédentes seront prioritaires jusqu'à la date limite d'inscription (**15 mai 2011**), à réception de leur dossier dûment complété accompagné de l'acompte. **Passé cette date aucune priorité ne sera accordée.** Les emplacements seront attribués à toute nouvelle enseigne qui en aura fait la demande dans les délais.

Votre entreprise

1 RAISON SOCIALE

Adresse

Code Postal Ville Pays

Téléphone Fax Mobile

E-mail Site Internet

Code APE Siren/Siret (obligatoire)

TVA intracommunautaire (obligatoire)

2 NOMS DES RESPONSABLES DE VOTRE ENTREPRISE

Direction générale E-mail Mobile

Direction communication E-mail Mobile

3 RESPONSABLE DU STAND

Nom Fonction

E-mail obligatoire

Mobile Fax

4 ADRESSE FACTURATION (si différente de l'adresse **1**)

Raison sociale

Adresse

Code Postal Ville Pays

5 INSCRIPTION GRATUITE AU CATALOGUE OFFICIEL À REMPLIR OBLIGATOIREMENT (→ page 4)



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date réception / /	VERSEMENTS	EMPLACEMENT		
N° client	Zone	N° stand	Superficie

www.foiredepau.com

TARIFS (Hors Taxes)

		Prix unitaire	Quantité	TOTAL
● EMPLACEMENT SOUS HALL				
Sous les Halls Béarn, Adour, Soule, Aragon				
Stand comprenant moquette, cloisons				
de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs	Le module de 9 m ²	689,40 €
Stand comprenant uniquement la moquette	Le module de 9 m ²	549,00 €
Sous les Halls Aspe, Ossau				
Stand comprenant moquette, cloisons				
de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs	Le module de 9 m ²	589,50 €
Stand comprenant uniquement la moquette	Le module de 9 m ²	450,00 €
Sous le Hall Béarn – MEZZANINE –				
Stand comprenant moquette, cloisons				
de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs	Le module de 9 m ²	310,50 €
Stand JEUNE CRÉATEUR (Mezzanine Hall Béarn)				
(entreprises de moins de 3 ans, fournir l'inscription au RC ou RM des Pyrénées-Atlantiques)				
Stand comprenant moquette, cloisons				
de séparation (panneau mélaminé), raidisseurs.....	Le module de 9 m ²	109,80 €
SUPPLÉMENT POUR ANGLE (TOUS HALLS)		206,00 €
La hauteur des stands sous hall ne doit pas dépasser 2,50 m. > Tout dépassement de cette hauteur devra être mentionné				
● EMPLACEMENT SEMI-COUVERT				
Extérieur Aspe				
Zone F1	Le module de 9 m ²	400,50 €
Zone F2	Le module de 9 m ²	219,60 €
Zone F3	Le module de 9 m ²	145,80 €
Zone F4	Module de 7,80 m ² (3 m x 2,60 m)	335,40 €
Extérieur Ossau				
Zone G1	Le module de 9 m ²	400,50 €
Zone G2	Le module de 9 m ²	219,60 €
Zone G3	Module de 7,80 m ² (3 m x 2,60 m)	335,40 €
Extérieur Aragon				
Zone E1	Le module de 9 m ²	420,30 €
Espanade centrale				
Zone D	Le module de 9 m ²	442,80 €
● EMPLACEMENT AIR LIBRE				
Zones D et E	Le m ²	42,40 €
Zones F et G	Le m ²	21,60 €
Zone H ou I	Le m ²	6,00 €
Emplacement camion frigo (selon disponibilité) ... Dim. camion L : m x l : m		118,00 €

TARIFS (Hors Taxes)

	Prix unitaire	Quantité	TOTAL
<p>● ASSURANCES Minimum obligatoire suivant règlement joint (capital assuré : 3000,00 €) "Pour un stand sous hall, ou semi-couvert de 9 m², ou un stand extérieur inférieur ou égal à 100 m²"</p>	8,00 €		8,00 €
<p>Garanties optionnelles Possibilité de souscrire un complément</p> <p style="margin-left: 40px;">Montant : € x 2,5 ‰ Casse des objets fragiles : € x 1 ‰ Risque transport : € x 0,5 ‰</p> <p>En expo, franchise de 80 € sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme. 10 % du sinistre avec un minimum de 230 €. Si vous êtes assuré par votre propre compagnie, prière de fournir l'attestation couvrant le salon et indiquer 0 en quantité sur votre pré-facturation.</p>			
<p>● ÉLECTRICITÉ Si oui : <input type="checkbox"/> MONOPHASÉ <input type="checkbox"/> TRIPHASÉ⁽¹⁾ Forfait 2 Kw (location, coffret, consommation, maintenance) Le Kw supplémentaire</p>	61,00 € 21,00 €		
<p>● SERVICES COMPLÉMENTAIRES Fourniture d'un rail 3 spots 100 watts (uniquement sous hall) <input type="checkbox"/> Réserve 1 m² <input type="checkbox"/> Réserve 2 m² (cocher la case)</p>	51,50 € 152,00 €		
<p>● EAU Forfait remplissage spas-piscines Forfait branchement, évacuation, stands alimentaires (toute fourniture de matériel sera facturée en sus)</p>	50,00 € 156,00 €		
<p>● MOBILIER Consulter nos partenaires sur le site parc-expo-pau.com</p>			
<p>● WIFI (Internet sans fil) uniquement dans les halls Adour, Béarn, Pays de Soule, Aragon (autres zones sous réserve) Accès au réseau. Par ordinateur</p>		Gratuit	Gratuit
<p>● DIVERS Droit à consommer sur place (bar, restauration-vins) Cartes d'exposants supplémentaires (voir page 5)</p>	132,00 € 10,87 €		
<p>● FRAIS FIXES OBLIGATOIRES Droit d'inscription, sécurité, gardiennage, entretien Forfait éclairage général</p>			264,00 € 80,00 €
<p>● PROPRETÉ DES STANDS Les déchets devront obligatoirement être évacués par l'exposant et triés pour tout dépôt dans les containers ou bennes du Parc. Les stands devront être rendus VIDE DE TOUT DÉCHET. Dans le cas contraire la prestation sera facturée.</p>			

Ne pas oublier de remplir les fiches jointes pour : commande cartes, demande licence, etc... (pages 5 et 6). La présente demande ne sera prise en considération qu'accompagnée de la somme de 450 € représentant l'acompte du montant de votre participation, (chèque libellé à l'ordre du Parc des Expositions de Pau ou paiement avec inscription en ligne).

Total H.T.	
TVA 19,6 %	
Total T.T.C.	

COMMANDE DE CARTES D'INVITATION

25 cartes d'invitation vous sont offertes

Remplissez ce bon de commande si vous désirez des cartes supplémentaires

La société soussignée

Adresse

Tél. Fax

désire recevoir :

Formule moins de 100 cartes (payables à la commande)

..... cartes d'invitation au prix de 22,99 € H.T. les 10 (multiple de 10)

Total H.T.

NB : IMPORTANT

Les cartes sont payables à la commande. Elles ne seront expédiées que si le règlement est joint à la demande d'admission.

TVA 19,6 %

Total à régler

Formule plus de 100 cartes (payables sur retour)

..... cartes d'invitation, au prix de 2,90 € H.T. l'unité, payables sur leur retour au guichet et facturées après la manifestation.

Caution de 50% de la valeur du montant des cartes, soit

NB : IMPORTANT

Les cartes ne seront expédiées aux exposants qu'après réception de la caution correspondant à 50% de la valeur des cartes.

Date

Signature et cachet

CARTES D'EXPOSANT

Le Comité d'Organisation attribue un nombre de cartes d'exposant en fonction de l'emplacement qui est alloué.

Pour connaître le nombre de cartes qui vous est réservé, vous pouvez le calculer en vous reportant à l'article intitulé "Cartes d'entrée" page 8 du Règlement Particulier propre à la Foire de Pau.

Si vous souhaitez des cartes supplémentaires, vous devez les commander sur la page 3 de ce dossier. Elles seront facturées au prix de 10,87 € (H.T.) l'unité.

Les cartes "Exposant" ne sont pas envoyées à l'entreprise, elles sont à retirer au secrétariat du Parc des Expositions à partir du lundi 5 septembre 2011, après règlement complet des factures.

Cette commande vaut commande ferme

www.foiredepau.com

DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M.

Représentant (raison sociale)

Adresse

.....

.....

Demande l'autorisation d'ouvrir pendant la Foire de Pau, qui se tiendra du **9 au 18 septembre 2011** :

Pour les stands de ventes : Licences à emporter⁽¹⁾

- Vente de vins et bières : petite licence à emporter
- Vente de toutes les boissons alcoolisées : grande licence à emporter

Pour les stands restaurants : Licences restaurant⁽¹⁾

- Restaurant servant, au cours d'un repas uniquement, des vins et des bières : petite licence restaurant
- Restaurant servant, au cours d'un repas uniquement, tous les alcools : grande licence restaurant

Pour les dégustations et bars : Licences à consommer sur place⁽¹⁾

- Dégustations payantes de (préciser ci-dessous les boissons servies)
- Dégustations gratuites de (préciser ci-dessous les boissons servies)
 - De boissons sans alcool
 - De boissons sans alcool, vins, bières
 - D'alcools et spiritueux jusqu'à 18°
 - De toutes boissons alcoolisées

(1) Cocher la case qui correspond à l'activité exercée sur le stand

DATE ET SIGNATURE : _____

BON POUR ACCORD

Catherine HENRY

Directrice du Parc des Expositions de Pau

RETOUR DE DOSSIER

Tout dossier ou demande adressée par fax ou e-mail ne sera pris en considération qu'à titre optionnel. Seul le présent document, conformément rempli et accompagné de l'acompte provisionnel (450,00€), sera validé par les Services du Parc des Expositions de Pau.

Le dossier d'admission devra être adressé avant le 15 mai 2011. Après cette date aucun droit de priorité ne sera accordé.

Mesures de sécurité à observer par les exposants

Lire attentivement le cahier des charges des mesures de sécurité joint.

Attention : Les mesures de sécurité indiquées sur le cahier des charges joint à votre dossier devront être impérativement respectées. Les documents attestant les normes de sécurité réglementaires seront exigés avant l'ouverture de la manifestation.

Acompte

Aucune demande ne pourra être prise en considération si elle n'est pas accompagnée d'un acompte de **450,00 €**.

Solde

Le solde des frais de participation devra être versé au plus tard le 30 juin 2011 par chèque ou virement bancaire. Les traites ne sont pas acceptées.

Les stands ne seront accessibles qu'après le paiement intégral des factures. Il en sera de même pour l'attribution des cartes d'exposants.

Annulation

En cas d'annulation du fait de l'exposant, celle-ci doit parvenir par lettre recommandée.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement général du Parc des Expositions, du règlement des assurances et du règlement de sécurité, et m'engage à me conformer aux prescriptions desdits règlements et à celles de la législation du travail, de la sécurité et de l'hygiène :

- à ne déménager mon stand le 18 septembre au soir, que dans les conditions prévues dans le règlement particulier propre à la 63^e Foire de Pau ;
- à ne présenter dans mon stand que le matériel en provenance des firmes ayant fait l'objet d'une demande d'admission officielle.

Je déclare, en outre, renoncer à tout recours que je serais en droit d'exercer contre tous les organisateurs de la Foire de Pau, en cas de dommages matériels, marchandises et objets divers sur le terrain de la Foire.

Le Comité recommande vivement aux exposants une lecture complète du Règlement général du Parc des Expositions, du Règlement des assurances et du Règlement de sécurité.

À, le

Signature du demandeur et cachet de la société
précédée de la mention "Lu et approuvé"

Pour être valide, votre demande doit impérativement être datée, signée et munie de la mention « Lu et approuvé ».

HORAIRES

Quelques informations pratiques extraites du Règlement particulier propre à la Foire de Pau

Montage et démontage des stands

Les stands devront être terminés le jeudi 8 septembre à 20 heures.

L'accès aux bâtiments sera totalement interdit après 20 heures (même sans les véhicules).

Aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans le Parc des Expositions le vendredi matin, jour d'ouverture, après 9 h.

Pour le démontage des stands, voir page 6 du Règlement particulier propre à la Foire de Pau.

Horaires d'ouverture au public

	Ouverture	Fermeture
Vendredi 9 septembre	10 h	0 h
Samedi 10 septembre	10 h	0 h
Dimanche 11 septembre	10 h	22 h
Lundi 12 septembre	10 h	22 h
Mardi 13 septembre	14 h	0 h
Mercredi 14 septembre	14 h	22 h
Jeudi 15 septembre	14 h	22 h
Vendredi 16 septembre	14 h	0 h
Samedi 17 septembre	10 h	0 h
Dimanche 18 septembre	10 h	20 h*

* Le village gourmand restera ouvert jusqu'à 22 h, le public ne sera pas autorisé à entrer dans le parc après 20 h.

Si ces horaires subissaient quelques modifications, le Comité vous en aviserait.

Approvisionnement des stands

Le Comité vous rappelle que, conformément au Règlement particulier propre à la Foire de Pau, le ravitaillement des stands en marchandises ne pourra se faire qu'aux heures suivantes :

<u>Matin</u>	de 8 h à 9 h 30 les jours d'ouverture à 10 h de 10 h à 13 h 30 les jours d'ouverture à 14 h
<u>Soir</u>	de 18 h à 19 h pour les stands alimentaires exclusivement

Parking

Le Parc des Expositions ne dispose pas de parking. Toutefois nous vous informons que le **Parking Gratuit** de la Place de Verdun, situé à cinq minutes de marche du Parc des Expositions, pourra accueillir les véhicules des exposants et de leur personnel.